

**Département
de Maine-et-Loire**

Procès verbal

COMMUNE

Du 30 mai 2018

Du Coudray-Macouard

L'an deux mil dix-huit le trente mai à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise, Maire.

Etaient présents :

AUVINET Françoise, SCHOTT Laurence, BOUET Alain, HERGUE Eric, CLERGEAU Natacha, Yves ALLARD, COLONNIER Jacky, Marie-Christine THOREAU, François LEROY

Absents ayant donné procuration :

Denis CANTEAU ayant donné procuration à Françoise AUVINET
Gilles JUIN ayant donné procuration à Eric HERGUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Jacky COLONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1- OBJET : DEVIS REAMENAGEMENT LOCAL BOULANGERIE

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal présent les devis de réaménagement de l'ancien local boulangerie qui devra être transformer en épicerie, il s'agit de travaux de maçonnerie, d'électricité et de peinture.

Après présentation et explications des devis, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise DOUCET pour la maçonnerie pour un montant TTC de 2130 € à l'unanimité.

VALIDE le devis de l'entreprise BRUGNET MIGNE pour l'électricité pour un montant TTC de 1368 € à 10 voix pour et une abstention.

VALIDE le devis de l'entreprise COGNEE pour la peinture pour un montant TTC de 1395.89 € à 10 voix pour et une abstention.

AUTORISE Mme le Maire à signer les devis et commander les travaux

2- Devis Classe Mobile

Ce point est suspendu car un nouveau planning des travaux est en cours

3- OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION DE DECOUVERT CRCA

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention de découvert arrive à échéance le 21/08/2018.

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de crédit et des conditions générales des prêts.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de l'ouverture de crédit dans la limite de 300 000 €, aux conditions suivantes :

DUREE 12 mois

TAUX VARIABLE : Euribor mois moyenné d'avril 2017 (-0.328%) + marge de 1.30 % l'an

TAUX D'INTERET PLANCHER 1.30%

PRELEVEMENT DES INTERETS Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office.

COMMISSION D'ENGAGEMENT 0.30% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

FRAIS DE DOSSIER Néant

DEBLOCAGE DE FONDS : par le principe du crédit d'office

CALCUL DES INTERETS sur 365 jours

FIN DE VALIDITE 15.06.2018

PREND l'engagement au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

CONFERE toutes délégations utiles à Mme AUVINET Françoise, en qualité de maire de la commune du Coudray Macouard pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

4- OBJET : BAIL LOCAL BOULANGERIE ET FIXATION DU LOYER

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal présents le projet d'installation d'une épicerie dans le local de l'ancienne boulangerie.

Il convient d'établir un bail commercial entre la commune et le commerçant exploitant il conviendra de prendre un RDV avec le notaire pour la rédaction du bail.

Le loyer mensuel sera fixé à 200 € HT et réviser tous les ans

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le montant du loyer à 200 € HT révisable tous les ans

AUTORISE Mme le Maire à prendre rendez vous chez le notaire pour rédiger et signer le bail

QUESTIONS DIVERSES

AI chantiers école

Le centre social Roland Charrier propose de mettre en place au sein de la commune un chantier-école.

Le but est d'occuper les jeunes de 15 à 20 ans pendant 3h par jour.

Les jeunes seraient encadrés par un employé municipal, un membre du conseil ou un bénévole.

La commune verserait un salaire de 3.00 € par heure travaillée au centre social, pour le compte du salarié.

Le centre social reverserait à chaque jeune son pécule à la condition qu'il présente un projet individuel ou collectif (vacances, permis de conduire, etc...)

L'intérêt pour la commune serait el coût (3€ de l'heure), et permettrait aux jeunes de la commune d'avoir une occupation.

Les chantiers pourraient être : le jardin botanique ou la réfection du foyer des jeunes.

B/ rénovation bâtiments scolaire

Les dossiers déposés par les artisans sont à l'étude avec l'architecte

Une réunion est prévue mercredi 6 juin 2018.

C/ défibrilateur

La mairie d'Antoigné propose de mutualiser la maintenance du défibrilateur

Le conseil municipal est plutôt favorable

D/ Balayeuse

Le SIVM ne propose plus cette prestation

La SEMAE propose un RDV pour étudier les conditions de prestation

E/ Congés exceptionnels des agents

Il est proposé de s'aligner sur les congés exceptionnels proposés par le CDG 49 en ajoutant :

Beaux-frères et belles-sœurs 2 jours ouvrés

F/ Fêtes nationale du 14.07

Un nouveau comité des fêtes a été constitué :

Président : Gwenaël BIGOT

Vice Président : Gérard POLICE

Trésorière : Emmanuelle COMESSIE

Trésorier adjoint : Julien THEBAULT

Secrétaire : Aurélie BROUTIN

Le comité des fêtes sera sollicité pour le 14.07.2018 (buvette). Le conseil propose de reconduire l'animation de l'année précédente.

G/Parafoudre

Madame le Maire propose à son conseil municipal les devis d'installation d'un parafoudre à l'église.

Après discussion et délibération du conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise GOUGEON pour un montant TTC de 1810.80 €

A 22h15, les sujets étant épuisés, Mme le Maire lève la séance.